

les terres destinées aux anciens combattants touchant les anciens combattants autochtones qui se sont établis sur leur réserve.

Depuis au moins 1981, les dirigeants de la National Aboriginal Veterans Association réclament également la tenue d'une enquête sur le traitement accordé aux leurs après la guerre. Grâce à l'aide de la Commission royale sur les peuples autochtones, les anciens combattants autochtones ont mené la plus grande enquête jamais réalisée auprès des anciens combattants autochtones. Les résultats de leur enquête viennent confirmer les conclusions de la Commission d'enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones ainsi que les profondes inquiétudes de nos anciens combattants autochtones.

Le rapport révèle que la sujet de plainte le plus courant est la discrimination dont ont fait l'objet les anciens combattants autochtones de la Première et de la Deuxième Guerres mondiales ainsi que de la guerre de Corée, qu'ils vivent dans une réserve ou non et soient inscrits ou non, dans l'allocation et la répartition des indemnités. On les aurait traités ni plus ni moins comme des anciens combattants de «seconde zone». La plupart d'entre eux se sont plaints de n'avoir jamais été mis au courant de l'existence de prestations d'aide à l'éducation, de prêts à faible taux d'intérêt pour lancer un commerce ou acheter une maison, ni de la vaste gamme d'avantages fonciers auxquels avaient droit tous les anciens combattants.

Après avoir été traités sur un pied d'égalité avec les autres combattants quand ils étaient au combat, nos anciens combattants autochtones ont été accueillis par la discrimination, la misère, voire même l'intolérance, à leur retour au pays. L'enquête menée auprès des anciens combattants le confirme, nombreux sont les anciens combattants autochtones qui ignoraient jusqu'à

l'existence de l'aide et des prestations dont profitaient les autres. On a refusé de leur accorder ces avantages fonciers comme on avait refusé de leur reconnaître leurs droits territoriaux au début de la colonie, ce qui en a blessé et désillusionné plus d'un.

Je tiens à ce que les honorables sénateurs sachent à quel point cela leur tient à coeur. Les participants à un congrès d'anciens combattants métis, qui se déroulait à Saskatoon l'été dernier, ont rempli un questionnaire de sondage qui fait ressortir à quel point ils sont inquiets. Ils ont été nombreux à répondre non quand on leur a demandé s'ils seraient disposés à reprendre du service, compte tenu de la façon cavalière dont ils ont été traités en revenant de la guerre.

•(1650)

Honorables sénateurs, il s'agit là d'une condamnation accablante du traitement que nous avons réservé aux anciens combattants autochtones après la guerre. Il s'agit d'un appel à passer à l'action, appel auquel nous devons répondre avec autant d'empressement que de compassion. Le Canada doit beaucoup aux anciens combattants autochtones. Le moment est venu de leur rendre honneur en répondant à leur appel. Je vous demande donc tous instamment d'appuyer, vous aussi, cette motion.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures, le mardi 8 février 1994.)